



Documents à fournir en vue d'une demande de certificat W garage

Le certificat W garage permet de faire circuler un véhicule à titre provisoire avant son immatriculation définitive. Il est uniquement délivré aux réparateurs, vendeurs, transporteurs, carrossiers, importateurs et constructeurs pour l'utilisation de certains types de véhicules. Il est valable pour l'année civile et doit être renouvelé chaque année.

Liste des documents à fournir :

- Un **justificatif d'identité** de son représentant légal,
- Un **extrait k-bis** original daté de moins de six mois,
- La **demande de délivrance de certificat W garage** (cerfa 13752*02),
- **Attestation de régularité fiscale** ou **justificatif fiscal de l'activité professionnelle** en lien avec la construction, l'importation, la vente, la réparation ou le transport d'automobiles (avis d'assujettissement à la cotisation foncière des entreprises (volet CFE), à la TVA, à l'impôt sur les sociétés (ou sur le revenu pour les entrepreneurs individuels et les auto-entrepreneurs), aux taxes additionnelles pour frais de CCI ou de chambre des métiers notamment),
- Le **mandat d'immatriculation** (cerfa 13757*03 ; daté et signé),

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un traitement favorable